



COMMUNIQUÉ

Le projet de loi C-20 reçoit la sanction royale; la loi proposée par les Premières nations a obtenu le soutien de tous les partis de la Chambre des communes et du Sénat



OTTAWA, ON, LE 23 MARS /CNW/ – La *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* (projet de loi C-20) a reçu la sanction royale aujourd’hui.

La loi fournit une base législative pour les institutions des Premières nations désignées afin d’aider les Premières nations à améliorer le climat d’investissement et à promouvoir la croissance économique dans les communautés des Premières nations. Le projet de loi C-20 a été soutenu par tous les partis de la Chambre des communes et du Sénat.

C.T. (Manny) Jules, qui dirige l’élaboration de la Loi, a dit que l’annonce d’aujourd’hui est “un triomphe pour les Premières nations et le Canada. Ce projet de loi, conçu et mis au point par les Premières nations, parle de construire une infrastructure, d’attirer des investissements et de créer des emplois sur les réserves. La sanction royale reçue aujourd’hui marque un nouveau début”.

La loi créera quatre institutions qui seront exploitées par et pour les Premières nations. Les institutions projetées comprennent une Administration financière, une Commission de la fiscalité, un Conseil de gestion financière et un Institut de la statistique. Deux de ces institutions, la Commission de la fiscalité et l’Administration financière, tabletront sur les réputations et l’expertise acquises par la Commission consultative de la fiscalité indienne et l’Autorité financière des Premières nations (AFPN).

La loi renforcera le système d’impôt foncier des Premières nations et représentera mieux les contribuables. Elle donnera également aux Premières nations participantes accès aux marchés financiers disponibles à d’autres gouvernements. Les institutions amélioreront la fiabilité des données financières et statistiques des Premières nations, et bâtiront une capacité de gestion des données et des finances. En résumé, ces institutions amélioreront le climat d’investissement des Premières nations.



Plus de 100 groupes des Premières nations perçoivent actuellement des impôts fonciers sur leurs terres, générant plus de 44 millions de dollars par année en produits. Le projet de loi C-20 offrira à ces groupes des Premières nations des occasions immédiates de renforcer leurs systèmes d'impôts fonciers et leur permettra de participer à des financements, sous forme de débentures, par l'utilisation de leurs produits provenant des impôts fonciers. Seuls les groupes des Premières nations participants dont les systèmes de gestion financière ont été homologués auront accès au système de débentures de l'AFPN.

“Tous les partis de la Chambre des communes et du Sénat ont voté en faveur de cette loi et ils devraient être félicités pour avoir reconnu le rôle crucial que le projet de loi C-20 jouera dans la promotion de la croissance économique au sein des communautés des Premières nations”, a déclaré M. Jules.

Renseignements :
Agnes Papanastasiou
Responsable des relations publiques
(613) 954-6201
mail@fnfi.ca

Pour de plus amples renseignements sur les institutions proposées, veuillez communiquer avec :

La Commission de la fiscalité des Premières nations -
www.fntc.ca

L'Autorité financière des Premières nations - www.fnfa.ca

Le Conseil de gestion financière des Premières nations -
www.fnfmb.com

Institut de la statistique des Premières nations -
www.firststats.ca